

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2025

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ANNÉE 2024 - (N° 1456)

AMENDEMENT

N ° CF3

présenté par

Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dépenses relevant de l'Ondam a bénéficié d'une augmentation de 28% entre fin 2019 et fin 2024, passant de 200 Mds € à 256 Mds €. Elles ont progressé de 3,4% au cours de la seule année 2024.

Au cours du bilan présenté, cet outil est totalement inefficace puisqu'il porte exclusivement sur le versant « offre de soins ». Or, les acteurs de cette offre de soins ne sont pas à l'origine de la dépense. Ce sont les besoins légitimes des patients et la très mauvaise gestion des masses financières et des contrôles internes par l'exécutif qui induisent aujourd'hui la réalité de la dépense et des déficits.

S'il en fallait une preuve, elle nous a été donnée par l'article inopiné sorti du chapeau en fin de commission mixte paritaire réunie lors de la discussion du projet de loi de Financement de Sécurité Sociale pour l'année 2025.

Aussi, nous demandons la suppression de cet article qui incarne le symbole d'un outil mal calibré qu'il faudrait nécessairement réformer.